

LEGENDE

- + - Limite communale

- AC1  Servitude de protection des monuments historiques classés-inscrits
- AC2  Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- AC4  Servitude résultant de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Approbation par arrêté municipal du 18.06.2007. Le dossier ZPPAUP est annexé dans sa totalité au PLU
- AS1  Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales
- I4  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PPRint  Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques naturels "inondation et mouvements de terrain", approbation par arrêté préfectoral du 20 juillet 2005 modifiant l'arrêté préfectoral du 21 février 1990. Le dossier PPR annexé au POS comporte un rapport de présentation, un document graphique et un règlement.
- PT3  Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.
- T1  Servitude relative aux chemins de fer

COMMUNE DE SCY-CHAZELLES

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

SERVITUDES TERRESTRES
1/5000°

Edition du document :	Date de références :	Procédure en cours :
17 / 05 / 2010	Approbation initiale du PLU	DCM 17 / 05 / 2010
	Modification N°	DCM .. / .. / ..
AGURAM		
Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle 3, rue Marconi 57070 Metz tél. : 03 87 21 99 00		

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. (2006)



Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. (2006)